



VILLE DE  
SANCOINS

Décision du Maire  
N° 7/2024  
(article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

**Objet : Plan de financement du SDE 18 pour la rénovation de l'éclairage public suite à une panne rue Méténier**

Le Maire de la Commune de SANCOINS,

Vu l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 mars 2023 donnant délégations à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions ;

Considérant le plan de financement établi par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) pour la rénovation de l'éclairage public suite à une panne rue Méténier (AC-0011) – dossier n° 2024-05-019 ;

Considérant que ces travaux représentent un montant total de 926,35 € ;

Considérant que les crédits seront prévus au budget de la collectivité ;

#### DECIDE

**Article 1** : de valider le plan de financement, établi par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher, pour la rénovation de l'éclairage public suite à une panne rue Méténier (AC-0011) – dossier n° 2024-05-019 :

	Subvention	Taux
Prise en charge SDE 18	463,17 €	50 %
Autofinancement (fonds propres)	463,18 €	50 %
TOTAL :	926,35 €	100 %

**Article 2** : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de SANCOINS.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète, à Madame la Comptable du Service de Gestion Comptable du Trésor Public et à Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Sancoins.

A Sancoins, le 22 février 2024



Le Maire,

Pierre GUIBLIN

Date de publication : 26/02/2024

Mode de publication : mise en ligne.